

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 20 mars 2026**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 21  
Votants : 23  
Absents : 2  
Procurations : 2

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme SIRVEN Françoise, M. LAVIE Richard, Mme BASTIDE Cécilia, M. FOURNEAU Julien, Mme BOUSQUET Adeline, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. BELLOIR David, M. ARNAUD Hervé, M. DOUCIN Pascal, Mme FERRERES France, Mme MAHE Laetitia, M. SAVELLI Yohan, Mme LACROIX Anissa, Mme RIBEYROLLES Charline, M. RAYNAUD Thierry, M. GALTIER Laurent, Mme PIERROU Maira-Eleni

Procurations :

M. MERCIER Philippe donne procuration à Mme SIRVEN Françoise  
Mme DURAND Carole donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie

---

**Objet : Détermination du nombre d'adjoints**

---

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit 6 personnes au maximum pour un conseil municipal de 23 élus.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création de six postes d'adjoints.

Pour copie conforme



La Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le 23/03/2026

Et publication ou notification le 23/03/2026